

## **Formation tout au long de la vie en Rhône-alpes.**

### **La loi de mars 2014 en marche.**

Le 27 novembre 2014, à l'initiative de l'AFDET du Rhône, a été organisé un colloque sur la nouvelle loi sur la formation professionnelle de mars 2014. Sur ce sujet mobilisateur, l'ensemble des institutions s'est retrouvé pour donner son point de vue sur les apports de cette loi.

Le colloque a été ouvert par Mme MOULIN-CIVIL Rectrice de l'Académie de Lyon, M. Philippe NICOLAS, DIRECCTE et M. Philippe MEIRIEU vice président de la région Rhône alpes, chargé de la formation tout au long de la vie. Fait particulier, M. MEIRIEU ne pouvant être présent, nous a livré son approche du problème dans une vidéo que chacun pourra retrouver sur le site de l'AFDET. Cette mobilisation des institutions à démontrer la qualité des relations qui lient celles-ci. Elle démontre aussi l'intérêt que toutes portent à cette innovation sur le sujet de la formation de tous comme facteur déterminant de notre compétitivité.

Outre la conférence de notre collègue et expert, Michel BLACHERE, trois tables rondes ont été organisées sur les effets attendus de la loi que sont la perception des nouvelles dispositions, la qualité attendue des parcours de formation et l'effet attendu sur l'emploi. Animé par Régis GUILLET, journaliste professionnel, ces tables rondes ont réuni l'ensemble de la représentation professionnelle ( MEDEF, CGPME, CRMA), les institutions régionales ( élu régional , directrice régionale de la formation continue et directrice régionale de l'apprentissage) et de l'état ( DIRECCTE, rectorat, chef d'établissement support de GRETA, pôle emploi, etc. ). Mais beaucoup d'autres participants ont contribué à la réussite du colloque comme par exemple les chambres consulaires, des représentants des organisations de salariés et des représentants de l'université, etc..

La présence au colloque a été excellente et conforme aux prévisions. Plus de 130 personnes ont participé. Chacun pourra trouver le détail des participations dans nos documents du site AFDET, mais on peut dire que le colloque a profité majoritairement aux organismes de formation (tous types confondus ), environ 60%, bien que la représentation du monde économique était notable, par leurs organisations représentatives principalement ( ANFA, plasturgie, métallurgie, AFT, BTP, etc.).

Quant au fond du colloque, nous avons prévenu les participants qu'il ne s'agissait pas de débattre, car la loi est trop jeune, mais de récolter les positions de départ des uns et des autres, afin, dans quelques temps de mesurer le chemin parcouru. En effet, tout le monde s'accorde à dire qu'il est impossible de prévoir aujourd'hui si les nouvelles mesures, le compte personnel de formation en particulier

ainsi que le conseil en évolution professionnelle, vont enfin profiter aux plus faibles, c'est-à-dire aux publics les plus éloignés de l'emploi et de l'évolution de carrière. Dans un environnement variable, ceci doit préserver l'individu contre les mouvances des activités économiques et industrielles, grâce à la formation.

Deux éléments forts sont ressortis du colloque. Un point de départ qui n'est pas ressenti par tous comme positif. Par exemple les points de vue de la CGPME et du MEDEF sur la loi sont à l'opposé (on connaissait ces points de vue qui étaient ressortis de l'ANI). Cependant, en Rhône Alpes ont noté la volonté de tous de faire vivre cette loi qui s'impose désormais à tous, dans un travail collaboratif et partenarial dont Rhône Alpes revendique la qualité historique jamais démentie. Les modalités de travail, originales, en place (zones territoriales emploi-formation et les contrats territoriaux emploi-formation) sont les outils vivants de ce travail partenarial).

Quant à l'AFDET, elle a fait ici son travail d'animation sur ces sujets importants. A travers son point de vue apporté par M.BLACHERE, elle montre une position claire par une analyse rigoureuse, mais qui interroge encore sur la réalité de la volonté simplificatrice de l'état concernant les modalités d'accès à la formation.

A suivre donc....

A.MAMESSIER

Secrétaire régional Rhône Alpes